

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU MARDI 18 JUIN 2019

SÉANCE DU 18 JUIN 2019

Le quorum étant atteint, **Le Président** ouvre la séance à 18h30.

Madame Stéphanie Thieyre de la commune de Marly-le-Roi est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

➔ **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Approbation du procès verbal de la séance du 19 mars 2019
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Changement de nom du musée

➔ **FINANCES**

- Compte de gestion 2018
- Compte administratif 2018
- Affectation des résultats comptables de l'exercice 2018
- Tarifs d'entrées et d'activités proposées à la réouverture

➔ **CONTRATS / CONVENTIONS**

- Avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes entre les syndicats intercommunaux du domaine de Monte-Cristo et du Musée Promenade
- Demande de subvention pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) auprès de la Préfecture des Yvelines au titre de la mise en accessibilité et de l'isolation thermique
- Adhésion à la charte Mom'Art

➔ **QUESTIONS DIVERSES**

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2019
--

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 19 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président présente les décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Monsieur Watine, concernant la décision n° 2019-06, demande de quels documents il s'agit.

Madame Chopin répond qu'il s'agit d'un logiciel qui gère toutes les œuvres dans lequel elles sont répertoriées avec images et notices. Elle précise que le musée travaille avec la société Mobydoc depuis plusieurs années.

Le Président poursuit avec la décision n° 2019-07 et précise que c'est Madame Anne-Sophie Moreau qui s'est chargée de trouver l'Agence Alambret Communication.

Monsieur Watine, au sujet de cette décision, souhaite des précisions sur les livrables, sachant qu'il a bien compris qu'il y avait la définition et la mise en œuvre.

Madame Chopin répond que ces livrables sont des communiqués et des dossiers de presse qui vont accompagner le musée, d'une part lors d'une phase de pré-ouverture et d'autre part lors de la phase d'ouverture pendant un an. Elle ajoute qu'une phase optionnelle est proposée, qui peut ne pas être prise si le musée n'est pas satisfait du travail de l'agence. C'est la raison pour laquelle il est envisagé un marché sur deux ans.

Monsieur Saillard ajoute qu'il y aura également des recherches d'inserts comme dans le métro.

Madame Chopin le confirme.

Le Président signale que cette agence, dont il a vu le site, a l'habitude de travailler avec des musées.

Madame Chopin précise qu'une rencontre a eu lieu la semaine dernière pour la réunion de lancement et que l'agence a fait très bonne impression. Il s'agit de personnes motivées et le nom de l'agence est connu.

Madame Thieyre demande si des clients ont été appelés.

Madame Chopin pense que oui.

Le Président mentionne que cette agence a de grands partenaires.

Madame Thieyre en est persuadée, mais ajoute que, certaines fois, cela permet de recouper les informations.

Le Président signale, concernant la décision n° 2019-08, que c'est Madame Chopin qui a négocié ces prêts gracieux de la part du musée de la Venerie de Senlis.

Sans autres remarques, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

CHANGEMENT DE NOM DU MUSEE

Le Président annonce qu'une réunion a eu lieu, la veille de ce comité, avec Monsieur Saillard, Monsieur Jean-Yves Perrot et Monsieur Pierre-François Viard (ce-dernier absent a été joint par téléphone), pour valider officiellement le nom de « Musée du domaine royal de Marly ; Louveciennes-Marly-le-Roi » ainsi que l'accroche « la vie intime de Louis XIV ». Il informe que, suite à la volonté de changement de l'accroche demandée par certains membres de l'Association des Amis du Musée, il n'y a pour le moment pas de texte de substitution. Il explique que l'accroche étant uniquement mentionnée sur les supports de communication, elle n'entrera pas dans le nom officiel du Musée.

Madame Theyre demande si le nom du Musée a été déposé.

Le Président répond qu'il le sera dès demain, après le vote de ce soir et le nom de domaine sera acheté en adéquation avec celui-ci.

Monsieur Delarue souhaite connaître le nom de domaine choisi.

Madame Chopin répond que c'est la longueur du nom qui pose problème. Elle rappelle que l'année dernière, le nom de domaine « musée royal Marly-Louveciennes » a été acheté. Elle se pose la question de l'achat aujourd'hui du nom « Musée domaine royal Marly ».

Monsieur Delarue affirme qu'il faut l'acheter vu le coût minime par an.

Le Président et les membres du comité abondent dans ce sens.

Monsieur Delarue propose d'utiliser la totalité du nom tout attaché.

Pour sa part, **Madame Theyre** n'aime pas le « du » dans le nom.

Monsieur Delarue confirme qu'effectivement le « tout attaché » se fait beaucoup plus que les tirets.

Madame Chopin demande dans ce cas si le mot royal est enlevé pour faire plus court.

Le Président tient absolument à ce que soit conservé « royal ».

Monsieur Watine ajoute qu'à partir du moment où une décision est prise, il n'y a pas d'intérêt à choisir un nom différent pour le nom de domaine.

Tous les élus sont d'accord sur ce point.

Monsieur Delarue signale qu'il est possible de réserver plusieurs noms de domaine et n'en choisir qu'un à l'arrivée. Par exemple « musée du domaine royal de Marly », « musée du domaine de Marly », etc. A chaque réservation, il conviendra de payer quelques euros par an, cela évitera de se poser trop de questions. Il explique que tous peuvent ensuite être rattachés à celui choisi.

Madame Theyre pense que c'est une bonne idée.

Monsieur Delarue suggère de prendre dès aujourd'hui « musée du domaine royal de Marly ».

Le Président demande à Monsieur Delarue de faire une note à Madame Chopin.

Madame Theyre demande s'il convient de réserver .fr ou .com.

Monsieur Delarue répond qu'il faut au moins ces deux terminaisons là.

Le Président cite également .org.

Monsieur Saillard répond que cela s'adresse plutôt à des institutions.

Monsieur Watine pense qu'un seul suffit.

Madame Theyre et **Monsieur Delarue** approuvent le fait de prendre .fr et .com.

Le Président mentionne à nouveau que, même si le nom et l'accroche sont validés par les Maires, cette dernière peut encore évoluer jusqu'au mois de septembre, à condition d'en trouver une meilleure.

Madame Theyre fait observer que les Amis du Musée ont de nombreuses idées, et mentionne, et cela n'engage qu'elle, que l'accroche de Bruno Bentz « la résidence privée de Louis XIV » lui plaît beaucoup ; en effet, elle aime bien le terme « résidence » et l'adjectif « privé » reflète assez bien le contexte historique.

Le Président fait remarquer que « la résidence intime » aurait été bien mais que cela ne plaît pas aux Maires.

Madame Theyre trouve que « intime » était plus lié au Trianon car il s'agissait vraiment d'une résidence familiale. Selon elle, « privé » reste un endroit privilégié dans lequel il se permettait d'inviter des centaines de personnes, contrairement à Versailles qui était public.

Le Président signale que les Maires trouvent qu'en termes de communication, c'est moins vendeur.

Madame Theyre insiste sur le fait que « vie intime » est faussé par rapport au contexte historique et, de plus, a une connotation sexuelle. Elle ajoute que ce n'est pas forcément le message que le musée veut faire passer, ou alors le public, qui viendra à cause de cette accroche, sera déçu.

Le Président mentionne que, dans le cas où rien de mieux que la « vie intime » n'est trouvé, il est possible qu'il n'y ait pas du tout d'accroche. Il répète que le vrai nom sera « Musée du domaine royal de Marly – Louveciennes-Marly-le-Roi »

Monsieur Watine fait observer qu'il est agréable d'avoir une accroche et donc il faudrait la travailler encore.

Le Président signale que Madame Catillon, Présidente des Amis du Musée, avait envoyé une lettre avec de nombreux noms qui ne plaisent pas aux Maires car ils les trouvent moins pertinents.

Monsieur Watine suggère de demander aux Maires des éléments de langage pour trouver un bon nom et une bonne accroche.

Madame Theyre informe qu'il y a eu un *brainstorming* au niveau de l'Association des Amis du musée et elle croit que plusieurs propositions ont été communiquées aux deux Maires.

Le Président confirme que les Maires en ont eu connaissance mais que ces propositions n'ont pas été approuvées.

Madame Theyre intervient pour dire que la Présidente de l'association aime beaucoup le mot « privilège » mais annonce que, pour sa part, elle n'a pas d'autres éléments sur ces propositions.

Le Président annonce que, pourtant, lorsque le maire de Marly-le-Roi a reçu Madame Catillon la semaine dernière elle a dit qu'elle adorait « la vie intime de Louis XIV ».

Madame Theyre s'étonne et réaffirme qu'elle lui a dit le contraire et conclut qu'elle tergiverse.

Tous les élus sont d'accord pour dire que le principal est le nom qui, lui, est validé.

Le Président revient sur le nom de domaine.

Monsieur Delarue rappelle que celui-ci est « museedomaineroyaldemarly.fr » et « .com. » et, suite à l'intervention de Madame Thieyre qui n'aime pas le du, il ajoute qu'il est possible d'acheter également « museedomaineroyalmarly.fr » et « .com ».

Madame Chopin annonce que, pour Versailles, le nom de domaine est «@chateauversailles ».

Monsieur Delarue explique qu'il est beaucoup plus courant, aujourd'hui, de faire des noms de domaine avec les mots attachés. Il ajoute que si d'autres noms étaient suggérés, il serait toujours possible de les acheter aussi.

Madame Chopin précise que cela fait quatre noms à acheter demain et demande si l'ancien qui est « muséeroyalMarlyLouveciennes » doit être supprimé.

Monsieur Delarue pense judicieux de le faire, mais insiste sur le fait de garder « musée promenade » qui devra pointer sur le nouveau nom de domaine ; en effet, pour beaucoup de personnes, cet établissement restera pendant quelques années « musée promenade ».

Madame Chopin répond que cela est prévu.

Monsieur Delarue attire l'attention des élus sur le fait que si un nom de domaine n'est plus payé, pendant un certain temps personne ne peut le racheter, mais qu'au bout d'un an, croit-il, n'importe qui peut se l'approprier, d'où la nécessité de toujours payer le nom « musée promenade ».

Sans autres observations, le comité syndical vote à l'unanimité le changement de nom du musée.

COMPTE DE GESTION 2018

Le Président présente le rapport.

Sans remarque particulière, le comité syndical vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Président présente le rapport et apporte quelques précisions.

En section d'investissement, il signale que les restes à réaliser en recettes correspondent d'une part à l'emprunt souscrit de 750 000 € pour le crédit relais et d'autre part à celui de 300 000 € souscrit sur vingt ans à taux fixe. Il fait un point sur les subventions :

- la Région pour la compétence tourisme et culture d'un montant de 300 000€,
- le Département, pour la compétence tourisme et culture pour 170 000€,
- la DRAC pour 41 000 €.

De plus, il annonce qu'une nouvelle subvention plus modeste est actuellement demandée pour les territoires ruraux d'environ 36 000 €. D'autre part le syndicat attend la subvention exceptionnelle de la DRAC qui est en délibération dans les semaines à venir.

Dans la section fonctionnement, il explique que les dépenses globales sont en diminution par rapport à 2017 de par la fermeture du musée qui a entraîné moins de dépenses et un peu moins de personnel. Il cite notamment l'exemple de Monsieur Cyr BALLY et de

Madame Corinne GARNAUD-BOULOGNE qui ont été licenciés depuis la fermeture du musée.

Monsieur Schweitzer s'étonne de la baisse des dépenses de communication qui devraient augmenter au fur et à mesure de la réouverture et en demande la raison.

Le Président explique que les baisses de communication correspondent à celles de 2018 et signale qu'elles vont augmenter en 2019. Il précise que les 29 000 € engagés pour l'agence de communication Alambret Communication n'entrent pas dans ce compte administratif.

Dans le chapitre 67, il signale que le montant de 35 € correspond à une contravention d'un membre du personnel.

Monsieur Watine s'étonne car dans les entreprises, ce sont les salariés qui paient leurs contraventions.

Monsieur Saillard précise que c'est également le cas aux syndicats, mais ajoute qu'il s'agit de Pascal GARNAUD qui n'a pas pu faire autrement que de mal se garer pour effectuer une mission spécifique qui lui avait été demandée expressément par le syndicat ; c'est la raison de cette exception à la règle.

Le Président ajoute que c'est une somme symbolique.

Madame Chopin précise qu'il y a des contraventions, payés par les agents directement que les élus ne voient pas.

Monsieur Saillard ajoute que les points de permis sont également relatives à l'intéressé.

Monsieur Watine demande si l'adhésion à la plate-forme de la gestion de la dette est obligatoire.

Monsieur Saillard répond qu'il n'y a pas d'obligation. Il explique que des emprunts structurés sont recherchés et, à ce titre le syndicat possède un logiciel d'emprunt de dettes et de gestion de la dette. Chaque syndicat participe aux frais mutualisés. Il précise qu'ici il s'agit de l'application pour tous les logiciels et qu'il y a une participation pour chaque syndicat.

Monsieur Watine conclut qu'il s'agit donc d'un coût mutualisé.

Monsieur Saillard, sauf erreur de sa part, pense que la somme totale pour tous les syndicats est d'environ 3000 € soit un montant de 300 à 400 € pour le Musée. Il communiquera les chiffres exacts ultérieurement.

Le Président poursuit le Compte Administratif 2018 avec les recettes et rappelle que, dans le chapitre 70, le prêt par le Musée d'une exposition à l'abbaye de Fontevault a rapporté 10 000 € répartis sur 2018 et 2019.

Dans le chapitre 74 il précise que les œuvres en dépôt sont stockées à Bondoufle, dans les entrepôts de l'entreprise Bovis.

Sans question particulière, **Le Président** quitte la salle et cède sa place à Monsieur Schweitzer, doyen de l'assemblée.

Monsieur Schweitzer, prend la parole pour le vote.

Le comité syndical vote à l'unanimité le Compte Administratif 2018.

Le Président reprend la présidence.

AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2018

Le Président présente le rapport.

Le comité syndical vote à l'unanimité l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2018.

TARIFS D'ENTREES ET D'ACTIVITES PROPOSEES A LA REOUVERTURE

Lors de la réunion avec les Maires, **Le Président** annonce que ceux-ci ont validé les tarifs du Musée pour la réouverture. Il ajoute que, sans être entré dans le détail des tarifs, ils étaient d'accord sur le principe.

Monsieur Watine trouve bizarre de faire payer plus cher la conférence en langues étrangères.

Le Président pense que c'est le conférencier qui est plus difficile à trouver.

Madame Theyre ajoute que c'est la rareté de ce type de conférencier qui a un coût.

Monsieur Saillard signale que les tarifs modifiés sont représentés de nouveaux.

Le Président présente le rapport et rappelle que la semaine dernière, Madame Anne-Sophie MOREAU a présenté des tarifs qu'elle a modifiés suite aux remarques notamment de Monsieur Watine.

Madame Theyre intervient et indique qu'un élément est différent dans le jeu de la machine, atelier de pratique artistique par rapport à ce qui avait été dit concernant l'offre un adulte un enfant (enfant supplémentaire, adulte supplémentaire). Elle rappelle qu'il avait été dit que la création d'une offre de plus n'était peut-être pas nécessaire et que le tarif pourrait être de 12 € par personne comme sur l'activité Cluedo pour éviter une complexité supplémentaire. L'offre à 22 € faisait certes gagner 2 € aux familles, mais elle pense que cela n'influencera pas la décision des familles.

Monsieur Saillard se rappelle de cette discussion.

Le Président propose donc de mettre cette activité à 12 € par personne et rappelle les tarifs qui sont :

- Plein tarif : 7 €,
- tarif réduit : 5 €.

Et ajoute qu'il existe également les gratuités et les différents prix des activités.

Monsieur Watine demande si Midi-Musée à 10 € correspond bien à 5 entrées.

Le Président le confirme pour ¼ d'heure autour d'une toile.

Sans autre question, le comité syndical approuve les tarifs d'entrées et d'activités proposées à la réouverture.

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DU DOMAINE DE
MONTE-CRISTO ET DU MUSEE PROMENADE**

Le Président présente le rapport et explique qu'il n'est pas question de s'engager aujourd'hui, mais qu'il s'agit simplement des demandes de devis pour connaître les tarifs et décider si l'externalisation de l'accueil du musée est choisie ou pas, pour la réouverture.

Madame Theyre demande si cette question a déjà été évoquée avec les Maires.

Le Président répond que ni l'optimisation du personnel, ni l'externalisation n'ont été évoquées, car les délais étaient contraints et il ajoute que de plus, Monsieur Viard était absent. Un rendez-vous a été pris avec celui-ci pour lui expliquer clairement la situation. Il précise qu'il s'agit ici d'externalisation ce qui est encore autre chose.

Madame Theyre signale qu'elle s'était abstenue lors du comité du Château de Monte-Cristo pour ce vote car le Maire de Marly-le-Roi s'était positionné contre en estimant que s'il y a un coût (il pense que le fait d'externaliser entraîne forcément un surcoût), il préférerait une réouverture avec l'embauche de personnel supplémentaire. Elle ajoute que, pour sa part, elle sait très bien que des coûts cachés sont à prévoir lorsqu'il n'y a pas d'externalisation.

Le Président stipule que, par contre, c'est plus simple pour la gestion.

Monsieur Saillard précise que l'idée n'est pas de forcer la main sur ce sujet. Il explique que, pour le moment, des montants estimatifs ont été donnés au syndicat et que la volonté de faire une mise en concurrence est justifiée par l'obtention de vrais chiffres et de se décider en conséquence : soit ce montant est bloquant car trop cher et l'externalisation est abandonnée, soit il est discutable et pourrait être mis en place après la réouverture.

Le Président précise qu'il s'agit d'avoir des bases de discussions.

Monsieur Watine demande confirmation qu'il n'y a pas obligation de commande ou d'engagement.

Monsieur Saillard explique qu'il s'agit d'une convention de groupement de commande car la loi n'autorise pas à lancer un marché pour les deux équipements puisque ce sont deux institutions différentes. Pour pouvoir lancer un marché avec les deux entités et donc augmenter l'offre et avoir peut-être de meilleurs tarifs, il convient de lancer le marché au nom des deux établissements et que ceux-ci signent une convention constitutive de groupement de commande. Cela permettra ainsi de passer une commande groupée.

Monsieur Watine reprend sa question qui était différente et précise que lorsqu'un marché est passé, logiquement le besoin est exprimé et ensuite il est suivi d'une commande.

Monsieur Saillard confirme qu'il n'y a aucune obligation.

Le Président, afin de confirmer cela, reprend le texte indiqué dans le rapport « Il est précisé que les offres qui seront reçues dans le cadre de cette procédure permettront de vérifier si l'externalisation de la prestation d'accueil est intéressante pour le syndicat, d'un point de vue organisationnel et financier, et fera l'objet d'un vote ultérieur ».

Monsieur Saillard mentionne que c'est la même chose pour un particulier qui demande des devis et qui n'a aucune obligation d'y donner suite.

Le Président ajoute que le chiffre évoqué d'environ 10 % n'est pas confirmé.

Madame Theyre estime qu'il y aura sans doute un surcoût.

Le Président le pense aussi.

Monsieur Saillard mentionne qu'il n'arrive pas à savoir si le surcoût est dans les 8-10 % évoqués ou plutôt dans les 20 %.

Monsieur Watine fait remarquer que ces sociétés savent gérer les personnels peut-être différemment que le Musée.

Madame Theyre est d'accord mais ajoute qu'il y a des avantages mais aussi des inconvénients, comme par exemple ne pas pouvoir leur imposer que ce soit toujours les mêmes personnes qui soient présentes, entraînant éventuellement un mécontentement du public qui aura toujours du personnel différent à l'accueil.

Le Président souhaite apporter un petit bémol et raconte que, lors d'une discussion, Madame Lurol, Directrice du Château de Monte-Cristo a confié être confrontée à de plus en plus de difficultés pour le recrutement des vacataires ; en effet, il s'agit de jeunes qui ne veulent pas travailler hors week-end ou jusqu'à 18h ou qui parfois ne viennent pas.

Monsieur Saillard reconnaît que l'offre économique qui leur est proposée n'est pas bonne, car les horaires sont parfois des demi-journées uniquement, ce qui bloque les personnes la journée entière alors que leur rémunération n'est pas si conséquente. Il estime qu'avec une société d'externalisation, le vacataire peut travailler sur deux ou trois sites et atteindre le SMIC par exemple.

Le Président annonce que c'est cette difficulté de recrutement qui a amené Monsieur Saillard à proposer cet avenant et que cela soit ensuite discuté à la rentrée.

Monsieur Saillard insiste sur le fait que les chiffres réels seront alors connus.

Le Président mentionne que les Maires sont au courant de ces discussions et que, pour l'instant ils sont un peu réticents. Mais il ajoute qu'ils ne savent pas bien à quoi ils s'engagent et ne veulent pas dépenser de manière exorbitante.

Le Président propose aux élus de voter la délibération.

Le comité syndical vote, avec deux abstentions, l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes entre les syndicats intercommunaux du domaine de Monte-Cristo et du Musée-Promenade.

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) AUPRES DE LA PREFECTURE DES YVELINES AU TITRE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE ET DE L'ISOLATION THERMIQUE</p>

Le Président présente le rapport et explique que Madame Anne-Sophie Moreau avait demandé une subvention auprès de la DETR qui avait été retoquée car toutes les prestations demandées n'étaient pas éligibles. C'est la raison pour laquelle le rapport n'évoque que les deux postes qui ont été retenus.

Sans observation, le comité syndical vote à l'unanimité la demande de subvention pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) auprès de la Préfecture des Yvelines au titre de la mise en accessibilité et de l'isolation thermique.

ADHESION A LA CHARTE MOM'ART

Le Président présente le rapport et précise que c'est Madame Moreau qui est à l'origine de cette demande d'adhésion.

Monsieur Delarue demande si Mom'Art est une start-up.

Le Président répond par la négative car il s'agit d'une association située à Troyes.

Madame Chopin précise qu'il s'agit, en adhérant pour 50 €, de faire partie du réseau Mom'Art.

Le Président insiste sur le fait que le Musée bénéficiera ainsi de leur site internet et de leur influence.

Monsieur Saillard signale que dans le public c'est un moyen fort aujourd'hui de faire des visites.

Madame Theyre demande quels sont les autres musées qui adhèrent à cette association car elle estime important de savoir à quel niveau celle-ci se positionne. En effet elle ne souhaiterait pas que cela soit des établissements de cinquième zone.

Le Président répond que c'est sur leur site. Il n'a pas retenu les noms des musées mais signale que beaucoup se situent en Belgique.

Monsieur Delarue souhaite que cette organisation soit honorablement connue.

Après recherche sur le site de l'association, **Le Président** cite le Musée des Ducs de Bretagne à Nantes, Archéo en famille, le Musée de la Préhistoire de Carnac, le Palais de Rambouillet, la Cité de la bande dessinée d'Angoulême, et beaucoup d'autres encore. Il ajoute que pour la somme dérisoire de 50€/an, il n'a pas hésité à donner son accord.

Les élus sont rassurés car ils trouvent que ces musées sont très bien.

Madame Theyre estimait important de connaître quels musées figuraient parmi leurs adhérents afin de savoir s'il y avait des musées qui avaient une certaine visibilité ou si c'étaient des musées municipaux inconnus. Elle demande à quoi cette adhésion engage, à part les 50 € de frais.

Le Président signale que cela n'engage en rien le musée sauf à ce que l'accueil du jeune public soit de qualité.

Monsieur Saillard le confirme.

Le comité syndical vote à l'unanimité l'adhésion à la charte Môm'art.

QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur les travaux.

Madame Theyre demande, en préambule, si une visite de chantier est prévue.

Monsieur Saillard répond qu'elle aura lieu à la rentrée avec les Maires, même si celle-ci pourrait avoir lieu en juillet si les élus le souhaitent et annonce que les travaux purement techniques avancent bien.

La Président mentionne qu'il était à la réunion de chantier la semaine dernière et que les délais prévus pour l'évolution des travaux sont pour le moment respectés. Il précise qu'il a annoncé hier aux maires que le vernissage devrait avoir lieu le 16 novembre prochain, si tout va bien car cela reste encore en point d'interrogation et que le calendrier sera affiné à la rentrée. Il explique qu'actuellement une réflexion a lieu sur la mise en sécurité du Musée contre l'eau car il est impossible de le rouvrir sans celle-ci en raison des ruptures de canalisations. Un des membres des Amis du Musée, souvent présent dans les environs du musée, a signalé que la SEOP faisait de gros travaux de sécurisation. A ce propos, il souhaite que leur soit demandé leur plan d'action à ce sujet, à savoir ce qu'ils ont fait pour sécuriser les alentours du Musée. Il explique qu'actuellement il y a plusieurs options. Il commence par évoquer un muret d'un mètre de hauteur avec des fondations, qui coûterait environ 50 000 €. Il ajoute que la construction de ce muret entraîne une demande de permis de construire. Il poursuit avec une autre option émanant de Monsieur Thierry Algrin, Architecte en chef des monuments historiques de Marly, et qui trouverait plus intelligent de faire un fossé.

Monsieur Schweitzer signale effectivement qu'un fossé se voit moins qu'un muret.

Monsieur Saillard ajoute cependant que s'il y a un fossé, un mur doit être construit pour protéger ce fossé.

Le Président insiste sur le fait d'aller assez vite. Il mentionne qu'il n'est pas architecte mais qu'il ne souhaite pas se perdre dans des divagations de professionnels pour trouver la meilleure solution et ajoute que l'ouverture est dans cinq mois.

Madame Theyre approuve et fait observer qu'il faut être opérationnel.

Le Président fait remarquer que Monsieur Johan BAUTISTA, chargé de suivi des travaux du syndicat et qui suit ceux du Musée, avait eu une idée judicieuse qui consiste à installer un mur démontable appelé gabion. Il explique qu'il s'agit de murs de pierre grillagés, parfois visibles sur les autoroutes.

Monsieur Schweitzer signale que cela existe à Louveciennes.

Monsieur Saillard précise que ces murs peuvent être également faits en terre.

Le Président le confirme et pense d'ailleurs que ce serait peut-être mieux en terre car cela arrêterait complètement les vagues d'eau. Il explique que ces murs sont démontables puisque simplement posés sur le sol sans fondation.

Madame Theyre demande s'il n'est pas nécessaire de faire une demande de travaux.

Le Président répond par la négative puisqu'il n'y a pas de fondations. Il annonce que le coût serait de 40 000 € ce qu'il estime assez élevé.

Monsieur Saillard revient sur l'avantage de ne pas avoir à demander de permis et ajoute, mais cela est en train d'être vérifié, que cet équipement a la réputation d'être vraiment efficace.

Le Président estime qu'il faut vraiment que cela soit efficace et certifié par la Direction régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC) notamment car il est impossible de rouvrir sans leur accord.

Monsieur Schweitzer fait cependant observer qu'un mur, avec des fondations, est peut-être plus résistant.

Monsieur Saillard rappelle que d'autres dispositifs ont été également mis en place et cite par exemple le décaissement sous la cour. Ici il s'agit d'empêcher les vagues d'envahir le musée.

Le Président explique que le petit regard dans la cour anglaise n'arrivait pas à absorber complètement l'eau de pluie en cas d'inondation et qu'il a été agrandi et la grille changée. A priori les eaux de pluie assez intenses qui ont été constatées il y a quinze jours, ont été complètement évacuées dans le puisard. L'architecte Monsieur Pascal CARRARA de Groupe H et Monsieur BAUTISTA proposent de faire un bac de rétention en soulevant les dalles d'une quarantaine de centimètres pour qu'ensuite l'eau puisse être absorbée par la terre. Il fait observer que c'est un travail assez technique.

Madame Chopin ajoute qu'il y aurait ainsi une sorte de bac de rétention sous les dalles et que l'eau pourrait s'infiltrer entre les dalles. Cela permettrait d'avoir un équipement qui fasse tampon en cas de sinistre.

Monsieur Saillard précise que cela serait une seconde sécurité. Il y aurait d'une part le mur de gabions qui retient la masse d'eau et d'autre part le puisard plus grand et le bac de rétention.

Le Président signale qu'il veut la solution la plus facile et la plus efficace et qu'il faut la mettre en place le plus rapidement possible pour protéger le musée.

Madame Theyre abonde tout à fait dans ce sens et souhaite un coût maîtrisé.

Monsieur Saillard répond que le mur ne sera pas en place à la réouverture car cela prend des mois ; à titre d'exemple il signale qu'un devis a été demandé mais qu'aucun retour n'est à signaler.

Le Président confirme et ajoute que la situation est un peu compliquée, même si la raison en est connue. Concernant le parking, il annonce qu'un courrier a été envoyé la semaine dernière à Madame Catherine PEGARD, présidente de l'Établissement public du château de Versailles (EPV) afin d'avoir une confirmation par écrit de sa part annonçant que ce parking de 50 places, en maillage sur pelouse, serait disponible pour septembre prochain. Il explique également qu'il est très difficile de joindre Madame Sophie Lemonnier, directrice du Patrimoine et des jardins à l'EPV ; en effet, il est impossible de lui téléphoner et les mails sont bloqués par la secrétaire.

Monsieur Watine raconte que lors des fêtes de Marly le week-end dernier il n'a pu se garer que sur la pelouse de la Grille royale devant le musée. Il ajoute par ailleurs que ces fêtes étaient très agréables.

Madame Theyre le remercie.

Madame Chopin signale que le Président a parfaitement fait le point des travaux et que, de plus, il est venu après elle sur le chantier. Elle résume ces avancées : pose des faux-plafonds, des portes, réfection de l'électricité et de la plomberie, choix des matériaux comme les faïences.

Madame Theyre estime qu'il est important d'avoir des espaces qui montrent de belles choses. Elle demande des nouvelles de la salle de réunion.

Madame Chopin précise que cette salle, qui est l'ancien atelier de pratiques artistiques, aura une capacité de places supérieure à celle d'avant, à savoir 30 à 35 places, car une sortie de secours qui sera aménagée dans la nouvelle baie vitrée va être ajoutée. En conséquence, il y aura donc deux issues de secours, la porte d'entrée habituelle qui permet de ressortir et celle de la baie vitrée. Cela a été fait pour respecter les normes de sécurité de la catégorie d'établissement recevant du public. Elle annonce également que la salle sera équipée d'un vidéo projecteur qui diffusera sur un mur sur lequel le soleil ne vient jamais afin d'obtenir une parfaite qualité d'image. Le scénographe a proposé que ce soit une pièce avec trois murs blancs et un mur d'une couleur assortie au sol. Elle précise que, sur le sol, le carrelage va être enlevé et remplacé par un revêtement plastique qui a

une résistance dans le temps, aux piétinements, aux lavages fréquents, etc. et que la couleur choisie est un vert « avocat ».

Madame Thieyre souhaite que la couleur soit neutre pour que les participants de réunions d'entreprises ne se sentent pas dans une salle pour enfants.

Madame Chopin mentionne que ce n'est pas un vert anis commun.

Le Président trouve cette couleur très bien, ainsi que Madame Moreau qui, pour sa part, trouve qu'elle convient aussi bien à des enfants qu'à des adultes. Il ajoute qu'il a tout de suite écarté le orange qu'on lui avait proposé, de même pour un bleu Klein qui n'allait pas.

Madame Thieyre reste dubitative pour le vert et annonce qu'elle n'aurait pas choisi cette couleur.

Monsieur Delarue signale qu'il est toujours possible de repeindre un mur.

Le Président ajoute que le sol pourrait éventuellement être changé également.

Madame Thieyre signale qu'elle aurait préféré un ton plus neutre pour le sol et pourquoi pas une touche plus originale pour le mur. Elle pense, comme l'a souligné Monsieur Delarue qu'il est plus facile de repeindre un mur de couleur que de changer le sol.

Monsieur Delarue pense que cet agencement a sans doute été envisagé pour donner une impression de grandeur et de profondeur.

Le Président explique que Madame Chopin et Madame Moreau estiment qu'une couleur neutre sera salissante avec les enfants.

Madame Thieyre suggère de ne pas tout axer sur les enfants et que cela dépend si la couleur est claire ou sombre, une couleur sombre étant en effet vite sale.

Madame Chopin qualifierait plus cette couleur de moyenne ni trop claire ni trop foncée.

Madame Thieyre raconte que cette problématique se retrouve au cinéma où des travaux vont avoir lieu. Il a été fait appel à des sociétés spécialistes pour trouver des tons qui se nettoient facilement. Il leur a été proposé une imitation parquet en PVC avec une couleur chaude dans les marrons accompagnée d'une touche jaune orangé qui égaye. Cela semble très joli. Elle conclut que toute une réflexion doit se mettre en place car ce n'est pas si simple de trouver les bons tons et qu'il ne faut pas se tromper.

Sans autres observations, la séance est levée à 20h00.